

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

## MERCREDI 17 JANVIER 2018

Nbre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Pouvoirs : 04  
Absents/ Excusés : 03

L'an deux mille dix-huit

Le dix-sept janvier,

le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 janvier 2018

M. BLANCHARD a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PIRA, M. GILLE, Mme VAYSSIERE, M. BLANCHARD, Mme VALENTIN, M. LEBEDINSKY, M. TREZEGUET, Mme VALENTI

POUVOIRS : Mme ZOIA à M. PIRA, Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET, Mme RATINAUD à M. LEBEDINSKY, Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE

ABSENTS / EXCUSES : M. MENIER, M. JUIN, M. LATASTE

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 20 décembre 2017.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant un point non prévu à l'ordre du jour. Les conseillers acceptent à l'unanimité d'aborder ce point.

### 1- **PLU : Tranche conditionnelle C - Périmètre de protection modifié monument historique**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le marché du PLU, passé avec le cabinet URBADOC, était prévue une **Tranche Conditionnelle C**, relative au périmètre de protection des Monuments Historiques.

Afin de procéder à l'étude sur la modification du périmètre de protection pour les monuments historiques (château de VIRAZEIL), Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'affermir la **tranche conditionnelle « C »** : « **Etude monuments historiques** » (2 160 € TTC).

Adopté à l'unanimité

### 2- **Procédure de lancement du marché public de maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser sur la bibliothèque / médiathèque**

Monsieur le Maire cite les élus ayant participé à la création du dossier, à savoir, Mme MARTINETTI-BRICE, Mme SCAFFINI.

Il donne lecture du programme qui a été pris sur l'assistance technique du Conseil Département, le constat, l'état des lieux, le projet et les travaux à prévoir.

Le montant des travaux s'élève à 290 000€. La durée prévisionnelle est de 10 mois. La date de clôture des offres est fixée au 15 février 2018. La publicité du marché se fera dès le jeudi 18 Janvier 2018

Adopté à l'unanimité.

### **3- Désignation d'un élu municipal représentant la commune de Virazeil à la commission prospective et stratégie territoriale de Val de Garonne Agglomération**

Afin que Monsieur Jean-Sébastien BLANCHARD, élu municipal à la commune de Virazeil, puisse participer aux réflexions de la commission prospective et stratégie territoriale portées par Val de Garonne Agglomération, en remplacement de feu Monsieur Serge POLETTI, il convient que le conseil municipal acte sa désignation par délibération, comme membre pour la représenter.

Adopté à l'unanimité.

### **4- Décision pour le choix des rythmes scolaires année 2018/2019**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 décembre 2017, les conseillers avaient déjà voté le choix de la commune pour le maintien de la semaine à 4 jours ½.

Monsieur le Maire et Mme DELRIEU-GILLET étaient les représentants du conseil municipal au conseil d'école, où les votes ont été faits à main levée. Les résultats du conseil d'école de la maternelle étaient majoritairement pour le maintien de la semaine à 4 jours et ½ et celui de l'école élémentaire majoritairement pour la semaine à 4 jours.

Monsieur le Maire propose de rester sur le vote du 20 décembre 2017 : Pour : 10 – Contre : 04 – Abstention : 01 (M. GILLE).

Le vote du conseil municipal du 17 janvier 2018 : Pour : 09 – Contre : 00 – Abstention : 03 (Mme VAYSSIERE, M. GILLE, Mme VALENTIN), confirme le vote du 20 décembre 2017

### **5- Point d'étape sur le projet logements sociaux sur la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 29 novembre 2017 avait reçu, la représentante de l'association du Club des Six.

Mme DELRIEU-GILLET dit que la commune est toujours dans la poursuite de faire des logements sociaux. Cette association recherche un terrain de 1500 m<sup>2</sup> pour construire des logements participatifs inclusifs adaptés pour les personnes en situation de handicap. C'est un lieu de vie commun et au-dessus des logements sociaux gérés entièrement par cette association, sur lequel la commune a un regard sur le choix des locataires.

L'association est intéressée par la commune de Virazeil, car d'une part, elle voudrait s'implanter sur la région Nouvelle Aquitaine et d'autre part, c'est qu'il y a l'ADAPT et que cela pourrait correspondre à un besoin, qui pourrait être partenaire en terme d'aide sur le personnel et sur la thématique des cérébraux-lésés.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du directeur de l'ADAPT qui l'a rassuré sur cette association (une convention est possible) avec toutefois un bémol sur la présence de Solincité sur le secteur, qui propose aussi un accompagnement des personnes en situation de handicap.

Il a également téléphoné au Maire de la commune de Saint-Augustin-sur-Mer (17) où un terrain de 1 220 m<sup>2</sup> a été acheté par la commune et revendu ensuite à un prix moindre au Club des Six. Le RDC propose 6 chambres pour les colocataires ainsi qu'une micro-crèche de 100 m<sup>2</sup> et à l'étage, 9 logements sociaux.

Mme DELRIEU-GILLET s'est renseignée sur ce qui était négociable :

Exemple 1 : un micro crèche privée (les parents doivent payer la crèche pour avoir ensuite l'indemnité de la CAF). La personne du Club des Six procède à toute l'étude prospective du projet.

Exemple 2 : la construction de 2 logements qui pourraient être mis à la location et rapporter un revenu à la commune.

Monsieur le Maire dit qu'une prochaine rencontre sera organisé.

## **6- Appel à cotisation FDGDON47 (Trec et Canaule)**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un courrier reçu de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer à la FDGDON47 par l'intermédiaire du GDON du Trec et Canaule et de s'acquitter de la cotisation annuelle pour 2018 de 30€.

Adopté à l'unanimité.

## **7- Travaux en cours**

- Démolition du garage aux Charmilles.
- Pose de 3 panneaux de lieu-dit.
- Travaux à Monplaisir, prévu semaine 9 : abattage d'un arbre et réfection de la voirie par la COLAS.
- Rencontre prochaine du commissaire enquêteur pour le futur échange du lotissement Gautier.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Pierre RIGO a signalé une détérioration du chemin menant à son domicile.
- Fuite d'eau entre la mairie (sous le massif devant la fenêtre de Monsieur le Maire) et la salle de derrière.
- Fuite de chauffage à la salle des fêtes.

## **8- Questions diverses :**

- Monsieur le Maire dit qu'il a reçu le 15 janvier dernier, un courrier du Président de VGA, au sujet de la désignation des nouveaux délégués au syndicat mixte Trec, Gupie et Médiér. Le nombre de délégués pour VGA est fixé à 13 titulaires et 13 suppléants pour représenter les 23 communes de la communauté d'Agglomération couvertes par son périmètre.

Monsieur le Maire se propose en titulaire et Mme VALENTI en suppléante.

- Le Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves de la Région de Miramont de Guyenne a fait parvenir un courrier indiquant le nombre des élèves utilisant le bus scolaire pour l'année scolaire 2017/2018. Cela représente 15 élèves pour la commune de Virazeil. Deux élèves de cette liste n'utilisent pas le service, malgré leur inscription.

Le Comité Syndical a fixé la participation à 30 € par élève.

- La commune a été assignée en référé au TGI. Monsieur PEREZ demande un accès à sa parcelle. L'audience au tribunal civil était prévue mardi 16 janvier et a été reportée au mardi 06 février 2018 suite à la demande de l'avocat de la commune, Maître TENDONNET, afin de pouvoir étudier le dossier. La commune est condamnée à 1500 € de frais et 50 € de pénalité par jour de retard dans les travaux.

- Réorganisation des WC extérieurs et intérieurs en 2019. Accord de principe des conseillers municipaux.

- Monsieur PIRA a participé mardi 16 janvier 2018, à la réunion présentant l'adressage normalisé. Afin que la commune puisse recevoir le très haut débit (8 mégas), les opérateurs qui le fournissent demandent que chaque foyer dispose d'un numéro et d'un nom de rue, ce qui définit un code Hexasclès. Le numéro de rue est fixé un mètre, côté pair et impair. Le département propose son aide. La commune doit déterminer des noms de rue. Un comité de travail doit être établi. Il y a une aide du département de 40%.

Réunion prévue le mardi 30 janvier 2018 à 14H00.

- Samedi 20 janvier 2018 Vœux de la Municipalité

- Repas des associations le samedi 3 Février 2018, inscription à faire rapidement. 17 € par personne.

La séance est levée à 22H40